

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 novembre 2019

DCM N° 19-11-28-20

Objet : Voyage d'étude et signature d'une lettre d'intention dans le cadre d'un projet de jumelage entre les Villes de Metz et de Nankin.

Rapporteur: Mme TRAN

Dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales, la Ville de Metz s'est engagée en 2018 dans une démarche visant à mettre en place un cadre d'actions de coopération décentralisée avec une collectivité en République populaire de Chine.

Des coopérations menées actuellement créent un rapprochement renforçant les liens entre nos deux pays. Après des échanges avec les autorités consulaires des deux pays, la Ville de Metz a choisi de se rapprocher de la Ville de Nankin.

Aussi bien l'histoire (deux villes ballotées du fait de conflits mondiaux au XXe siècle) que les stratégies actuelles de développement urbain (culture, éducation, écologie) rendent ce rapprochement pertinent.

La présence à Nankin d'une antenne de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), qui coopère avec la NJUST (Nanjing University of Science and Technology), constitue un atout supplémentaire dans la perspective d'un rapprochement.

L'ENIM s'est en effet déployée en Chine à travers l'Ecole nationale d'ingénieurs franco-chinoise de Nankin, accréditée « Institut sino-français de coopération universitaire » par le ministère chinois de l'éducation et inaugurée officiellement le 22 octobre 2015.

On compte 50 étudiants chinois à l'ENIM et 50 étudiants messins en Chine par promotion.

L'école s'appuie sur un tissu dense d'entreprises implantées en Chine dans le cadre des stages que doivent effectuer les étudiants.

Il est également à noter que les Villes de Metz et de Nankin ont toutes les deux intégré le réseau des villes créatives Unesco en octobre 2019, respectivement dans les catégories musique et littérature. L'Unesco encourage les coopérations entre membres du réseau ce qui devrait renforcer les échanges entre les deux villes notamment en matière de culture et éducation.

Par ailleurs, la présence à Metz d'un des seize Instituts Confucius implantés en France permet

de générer des coopérations entre l'Institut Confucius de l'Université de Lorraine et la Ville de Metz au titre d'un projet périscolaire. L'Institut Confucius a mis en place des ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise en collaboration avec la Maison de la Culture et des Loisirs Saint-Marcel de Metz. A travers des démonstrations et jeux interactifs, ces ateliers permettent aux enfants de découvrir la diversité de la culture chinoise et d'aller notamment à la rencontre de la langue et de l'écriture chinoise.

C'est dans ce contexte qu'une délégation messine s'est rendue à Nankin en juillet 2018 afin d'y rencontrer les autorités chinoises, d'y découvrir la ville et d'échanger sur les pistes possibles de coopérations et axes de collaboration. Cette mission exploratoire a conforté l'intérêt des deux villes à travailler étroitement ensemble.

Afin de conforter le projet de rapprochement, d'approfondir l'analyse relative au choix des axes de coopération, et de signer la "Lettre d'intention d'établissement d'un jumelage entre la municipalité de Nanjing en République populaire de Chine et la Ville de Metz en République française", il est proposé de confier à Monsieur le Maire un mandat spécial visant à participer à un voyage d'étude du 29 novembre au 05 décembre 2019, et de prendre en charge les frais réels en découlant, estimés à 11 000 €.

Outre M. le Maire, la délégation sera composée de :

- Doan TRAN, Adjointe de Quartier, Ville de Metz
- Régis CAPO CHICHI, Directeur Adjoint de Cabinet, Ville de Metz
- Patricia MOINARD, Directrice du développement économique, Inspire Metz
- Hong TOUSSAINT, Directrice de l'Institut Confucius

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU les articles L2123-15 et L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de lettre d'intention joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz à créer des relations d'amitié avec la Ville de Nankin,

CONSIDERANT l'invitation de la Ville de Nankin à un voyage d'études entre le 29/11 et le 05/12/19,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONFIER** à Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, ainsi qu'à Madame Doan TRAN, Adjointe de Quartier, un mandat spécial visant à participer au voyage d'étude organisé en Chine du 29/11 au 05/12/19.

- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais réels afférents à cette mission sur remise des justificatifs correspondants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **D'APPROUVER** la "Lettre d'intention d'établissement d'un jumelage entre la municipalité de Nanjing et la Ville de Metz", dont le projet est joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la finaliser et à la signer, et à signer tout acte ou document relatif à cette lettre d'intention et à sa mise en œuvre.

PRECISE que les crédits relatifs au voyage d'étude sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Coopération transfrontalière et décentralisée
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LETTRE D'INTENTION
D'ETABLISSEMENT D'UN JUMELAGE
ENTRE LA MUNICIPALITE DE NANJING EN
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE ET LA VILLE
DE METZ EN REPUBLIQUE FRANCAISE
中华人民共和国南京市与法兰西共和国梅斯市
建立友好合作城市关系意向书

中华人民共和国南京市与法兰西共和国梅斯市，根据中法两国建交公报原则，经过友好协商，双方同意建立友好合作关系。具体内容如下：

En accord avec les principes du communiqué conjoint sur l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et la France, et à l'issue de consultations, les deux parties conviennent d'établir des relations amicales. Il a été convenu de ce qui suit :

一、政府互访：双方互派代表团访问对方城市，两市指定专人或专门机构负责保持政府间的经常性联系，相互通报各自城市的重大事件和活动，交换各自感兴趣的交流与合作意向。

I. Visites mutuelles: les deux parties s'engagent à avoir des échanges réguliers grâce notamment à des visites et des rencontres communes, à désigner, de part et d'autre, un correspondant ou un organisme chargé du suivi, afin de se

transmettre les informations sur les actions et les événements importants et d'échanger sur les points d'intérêt et intentions de coopération. .

二、经济与贸易：双方将在互惠互利的原则上进一步加强经贸合作，包括互相介绍各自产业及部门情况，加强向本地市场宣介对方城市特色和优势，互通经贸信息，鼓励企业合作等。

II. Coopérations économique et commerciale

Les deux parties s'engagent à développer, dans un intérêt réciproque, les liens de coopération économique et commerciale. Elles s'accordent ainsi à se communiquer les informations sur les secteurs d'activité, les secteurs gouvernementaux et sur les domaines économiques et commerciaux, avec une connaissance approfondie sur les spécificités et les atouts mutuels. Les deux parties s'engagent également à encourager des entreprises à tisser des liens de coopération.

三、科研与教育：鼓励两市高校、科研院所间的学术、科研交流与合作；鼓励中小学及教育机构建立联系，开展师生交流，开展校际合作并结成姐妹学校。

III. Coopérations scientifique et éducative : les deux villes s'efforcent à encourager les échanges en recherche scientifique entre les établissements de l'enseignement supérieur et les instituts de recherche. Elles encouragent les écoles primaires et secondaires ainsi que les structures de formation à tisser des liens de coopération, avec des échanges d'élèves et d'enseignants, et à établir une relation de jumelage.

四、人文交流：推动两市文化艺术和体育交流，加深两地民间友谊和人文纽带；促进两市旅游业交流与合作，鼓励分享两市旅游资源，为对方旅游推介提供便利。

IV. Echanges dans le domaine des sciences humaines et sociales: nous nous engageons à élargir les échanges dans les domaines de la culture, des arts et des sports, à renforcer les échanges amicaux et les liens culturels entre les habitants des deux villes, à intensifier les coopérations touristiques, et à partager les informations spécifiques au tourisme, de sorte à faciliter la promotion mutuelle du tourisme.

五、可持续发展和环保：双方加强在可持续发展、能源及环保等方面的交流与合作。

V. Coopération environnementale et développement durable: les deux parties conviennent de renforcer les échanges et la coopération sur le développement durable, les énergies et la protection environnementale etc...

六、本意向书作为两市推进未来合作的框架性文件，自双方签字之日起生效，有效期5年，此后将继续有效，直至任何一方以书面形式通知另一方终止意向书，意向书将于收到书面通知90日后终止。本意向书的终止将不影响依据意向书产生的任何活动或正在进行的项目的实施。

VI. Cette lettre d'intention est un accord-cadre en vue de promouvoir les coopérations entre les deux parties. Elle prend effet à la date de la signature, pour une durée de 5 ans, et sera prolongée automatiquement jusqu'à ce qu'une partie informe l'autre de sa résiliation par écrit, avec un préavis de 90 jours avant prise d'effet. L'annulation de la lettre d'intention

ne remet pas en cause les activités mises en place dans le cadre de cette lettre d'intention ou les programmes en cours.

本意向书于 年 月 日在 签订，一式两份，用中文、法文两种文字写成。两种文字具有同等效力。

La présente lettre est rédigée, le ...à, en 4 exemplaires originaux, dont 2 en français et 2 en chinois, les deux versions faisant également foi.

中华人民共和国
南京市市长

Pour

La municipalité de Nanjing

République populaire de Chine

法兰西共和国
梅斯市市长

Pour

La Ville de Metz

République française

_____ Dominique GROS